

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B**

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP014239-b

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SAINT-GOBAIN WEBER France

2/4 Rue Marco Polo

ZAC des Portes de Sucy

F-94370 SUCY EN BRIE

Phone: +33 1 49 82 83 00

www.weber.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4-tert-butylphénol

m-phénylenebis(méthylamine)

3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol

Liste I; II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

CAS: 98-54-4	4-tert-butylphénol	≥10-<25%
EINECS: 202-679-0	☠ Repr. 2, H361f; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic	
Numéro index: 604-090-00-8	Chronic 1, H410; ☠ Skin Irrit. 2, H315	
Reg.nr.: 01-2119489419-21-xxxx		

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 2)

CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50-xxxx	m-phénylenebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	10-20%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-xxxx	Alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	5-10%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8	3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	5-10%

SVHC

CAS: 98-54-4 | 4-tert-butylphénol

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol		
Oral	Derived No Effect Level	0,026 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,071 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,026 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		0,5 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,09 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Dermique	Derived No Effect Level	0,33 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,2 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,2 mg/m ³ (worker local long term value)
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique		
Oral	Derived No Effect Level	4 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	8 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		4 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	22 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		5,4 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
PNEC		
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol		
Predicted No-Effect Concentration		0,001 mg/l (sea water rating factor)
		0,01 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Predicted No-Effect Concentration		0,0094 mg/l (sea water rating factor)
		0,094 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Désignation de la substance % Type		
Valeur Unité		
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
VLEP	Valeur à court terme: 0,1 mg/m ³	

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 5)

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A2

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	jaunâtre
Odeur :	aminée
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B
--

(suite de la page 6)

Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	1,3 Vol.% (DIN 51649)
supérieure :	13,0 Vol. % (DIN 51649)
Point d'éclair	> 100 °C (DIN ISO 2592)
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique à 20 °C:	400 mPas (DIN EN ISO 3219)
Solubilité	
l'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	0,1 hPa (DIN 51640)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-2)
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations	Aucune.
Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation :	365 ° C (DIN 51794)
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non déterminé.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit **WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B**

(suite de la page 7)

Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

Polymérisation par dégagement de chaleur

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)			
Oral	LD50	930 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>3.100 mg/kg	(Rabbit)
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique			
Oral	LD50	1.230 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg	(Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)	
		>4.178 mg/l	(Rat)
CAS: 25620-58-0 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine			
Oral	LD50	910 mg/kg	(Rat)

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 8)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 98-54-4 | 4-tert-butylphénol

Liste I; II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.**Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation****CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol**

LC50/96h	1 mg/l (Fish)
EC50/48h	3,9 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	14 mg/l (Selenastrum capricornutum (Green algae))
NOEC (72h)	0,32 mg/l (Algae)
NOEC (21d)	0,73 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

LC50/96h	87,6 mg/l (Oryzias latipes)
EC50/48h	15,2 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	20,3 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

LC50/48h	360 mg/l (Daphnia magna)
	645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sunfish))
	460 mg/l (Pimephales promelas (Minnow))
EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	400 mg/l (Daphnia magna)
	640 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
EC50/72h	770 mg/l (Algae)
EC 10	400 mg/l (Pseudomonas putida)

CAS: 25620-58-0 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

LC50/48h	174 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC0/96h	150 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 9)

EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	29,5 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
EC 10	72 mg/l (Pseudomonas putida)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol

EBAB | 3 log Pow

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

EBAB | 1,1 log Pow (Bioaccumulation)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique			
EC 50 (3h)	79 mg/l	(scenedesmus quadricauda (Algae))	

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 10)

HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP10	Toxique pour la reproduction
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR, IMDG, IATA**

UN2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**

2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine)), MARINE POLLUTANT

IATA

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Classe
Étiquette**8 (C7) Matières corrosives.
8**IMDG****Class
Label**8 Matières corrosives.
8

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 11)

IATA

Class 8 Matières corrosives.
Label 8

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :

Marine Pollutant: Oui
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler : 80
No EMS : F-A,S-B
Segregation groups Alkalis
Stowage Category A
Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ) 1L
Quantités exceptées (EQ) Code: E2
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L
Excepted quantities (EQ) Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE)), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit **WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B**

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances of Very High Concern (SVHC) d'après le règlement REACH, Article 57 :

CAS: 98-54-4 | 4-tert-butylphénol

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.12.2021 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 04.09.2019

Nom du produit WEBER.PRIM EPOXY RAPID, comp.B

(suite de la page 13)

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département Sécurité produits**Contact :** Monsieur Laurent Pauget: Tél.: 04 74 52 58 92**Numéro de la version précédente:** 2**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.